



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

9^e séance du mercredi 9 décembre 2020

Présidence de M^{me} Thanh-My Tran-Nhu, présidente

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2020/40 de la Municipalité du 22 octobre 2020 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'763'000.- pour couvrir les frais relatifs à la rénovation, à l'adaptation et à la réhabilitation des parcs et domaines pour l'exercice 2021 ;
2. d'amortir annuellement la somme prévue sous chiffre 1 par le budget du Service des parcs et domaines, rubrique n° 4510.331 ;
3. de faire figurer sous la rubrique n° 4510.390 les intérêts relatifs aux dépenses découlant du crédit mentionné sous chiffre 1 ;
4. d'accepter le prélèvement sur le Fonds communal du développement durable pour un montant total de CHF 513'000.- et de porter ce prélèvement en amortissement du crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mercredi neuf décembre deux mille vingt.

La présidente :



Le secrétaire :